



slowUp

Norme slowUp

Version 31.01.2025



Norme slowUp

Éditeur:

Instance nationale des slowUp

- Fondation SuisseMobile
- Promotion santé Suisse
- Suisse Tourisme

Auteur: slowUp Suisse

Traduction: Agnès Camacho-Hübner, IntenCity Sàrl

Table des matières

Qu'est-ce qu'un slowUp ?	3
Qu'est-ce qu'un slowUp Mountain ?	5
Contacts	6
Organisation	7
Tâches de l'instance nationale	8
Tâches de l'instance régionale	10
Exigences de qualité pour un slowUp	11
Exigences de qualité pour un slowUp Mountain	13
Marque et Corporate Design (CD)	15
Communication	16
Finances	17
Sponsoring et partenariats	18

Qu'est-ce qu'un slowUp?

slowUp – les journées découverte régionales sans voitures

La recette des slowUp est aussi simple que convaincante: prendre environ 30-40 km de routes dans un paysage attrayant, les fermer pour une journée à tout trafic motorisé et prévoir un programme d'activités varié le long du parcours. On obtient alors une fête à nulle autre pareille: les jeunes et les moins jeunes, les groupes et les familles, les personnes sportives ou en quête de détente, les amoureux et les cœurs solitaires profitent de l'atmosphère joyeuse dans une ambiance sans autos, tout en prenant soin de leur santé.

Un slowUp a lieu un dimanche, en règle générale de 10h à 17h.

Le parcours d'un slowUp est aussi plat que possible. Chaque personne choisit son rythme et la distance qu'elle souhaite parcourir. Pour les trajets aller et retour, l'idéal est d'utiliser les transports publics.

Le concept original vient d'Allemagne, où il existe plus de 50 journées découvertes sans voitures. Le premier slowUp a eu lieu en 2000 au bord du lac de Morat, dans le cadre du projet «Human Powered Mobility» de l'Expo.02. Le second a suivi en 2002, au lac de Constance, puis le troisième en 2003, au lac de Sempach. En 2005, il y en avait déjà 9. Celui de Mountain Albula est venu s'y ajouter, une nouvelle forme de slowUp. De ce concept, un événement national est né, l'un des plus grands en termes de fréquentation: plus de 400'000 personnes participent en effet chaque année aux 18 slowUp répartis dans toute la Suisse.

Liste actuelle des emplacements et des dates des slowUp: www.slowUp.ch.

L'instance nationale

La fondation SuisseMobile et Suisse Tourisme ont lancé les slowUp en tant qu'instance responsable au niveau national. Depuis 2006, Promotion Santé Suisse est la troisième institution à faire partie de l'instance nationale. Outre promouvoir la mobilité douce, elle souhaite œuvrer, grâce aux slowUp, en faveur de la santé publique et du positionnement touristique des régions slowUp.

Les instances régionales

Les instances responsables des manifestations régionales sont en règle générale des associations composées de représentantes et représentants des autorités communales, du secteur touristique, du commerce, des associations intéressées et du monde politique. L'organisation de ces manifestations repose en grande partie sur le bénévolat.

Le financement des slowUp

Le financement de chaque slowUp est en principe assuré par des partenaires nationaux et régionaux. Les moyens financiers et les prestations fournis par ces partenaires sont principalement utilisés au niveau régional et, en complément, pour la coordination nationale du projet. Il arrive quelquefois que des contributions volontaires soient demandées aux personnes participantes.

Tout le monde y gagne

Le succès n'arrive pas par hasard : slowUp mobilise les gens. Des dizaines de milliers de personnes vivent une journée riche en expériences au sein d'une région. La presse écrite, la radio et les médias électroniques en multiplient l'impact publicitaire grâce à leurs gros titres et leurs reportages photo positifs. Aucune autre manifestation en Suisse ne compte autant de personnes participantes actives : une création de valeur ajoutée locale appréciable en résulte, en lien avec la restauration, le déplacement jusqu'au site, l'équipement et l'hébergement.

Les partenaires de financement de slowUp bénéficient d'une présence leur garantissant un accès direct à un très large public cible, au cœur d'un environnement où les joies des loisirs, la promotion active de la santé et les superbes paysages donnent le ton.

Assurance de la qualité

slowUp est une marque protégée. Quiconque souhaite organiser un slowUp doit déposer une demande accompagnée d'un concept de manifestation auprès de l'instance nationale, et remplir certaines exigences de qualité : la manifestation se doit en effet être la garante d'une qualité élevée aussi bien auprès des personnes participantes, des communes que des partenaires.

Qu'est-ce qu'un slowUp Mountain?

La fascination des cols

Le franchissement d'un col alpin à vélo exerce une fascination aussi ancienne que la pratique du vélo elle-même. De nos jours, les cyclistes sont toutefois confrontés à certains effets secondaires indésirables que sont le bruit, les gaz d'échappement et les dangers du trafic motorisé. Le besoin de pouvoir franchir un col sans véhicules à moteur, même si ce n'est que temporaire, est donc bien réel.

Qu'est-ce qu'un slowUp Mountain?

Un slowUp Mountain est une journée découverte active sur une route de col fermée au trafic motorisé. Le long du parcours, un programme d'activités varié invite à la détente. Un slowUp Mountain est ouvert à toutes et tous, mais, en raison de sa nature plus exigeante, il s'adresse à un public plus sportif que celui d'un slowUp classique. Du fait de sa situation à l'écart des grands centres de population et de ses exigences plus élevées, le nombre de participantes et participants attendu est compris entre 2'000 et 6'000 personnes.

Le premier slowUp Mountain a eu lieu le 4 septembre 2005 au col de l'Albula, en tant que projet pilote de l'instance nationale et d'un groupe d'initiantes et d'initiants issus des organisations touristiques régionales. La participation atteinte d'emblée, et diversifiée, de 3'000 personnes a montré qu'une demande existait pour un slowUp Mountain, et que cette nouvelle formule remplissait les objectifs fondamentaux de slowUp. L'instance nationale a donc décidé d'intégrer le slowUp Mountain dans la famille des slowUp, en tant que nouvelle offre. Aucun autre slowUp Mountain n'est venu s'ajouter à la liste depuis, car tant la fermeture des cols importants pendant toute une journée que le financement s'avèrent difficiles à mettre en place.

Assurance de la qualité

Les exigences pour un slowUp Mountain sont en principe les mêmes que pour un slowUp classique. Le projet pilote slowUp Mountain Albula a toutefois montré qu'il fallait prendre en considération quelques exigences de qualité et aspects organisationnels supplémentaires voire différents. Ils sont résumés dans le chapitre « Exigences de qualité pour un slowUp Mountain ».

Contacts

Instance nationale
Secrétariat slowUp Suisse
c/o Fondation SuisseMobile
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
Tél. +41 (0)31 313 02 70
info@slowUp.ch
www.slowUp.ch

Directeur slowUp Suisse
Christian Friker, 031 313 02 80, christian.friker@slowUp.ch

Organisation

La Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse et Suisse Tourisme forment ensemble l'instance nationale de slowUp. Cette dernière détient les droits d'utilisation de la marque verbale et figurative déposée «slowUp», dont il n'est possible de faire usage qu'avec une autorisation écrite. L'instance nationale est responsable de la stratégie de slowUp à l'échelle nationale. Elle a confié la gestion des opérations à la Fondation SuisseMobile, qui coordonne les slowUp, en assure la qualité et accompagne les nouveaux organisateurs.

L'instance nationale ou la Fondation SuisseMobile mandatée :

- est la destinataire des demandes pour les slowUp; elle les approuve et conclut les contrats avec les instances régionales
- verse si possible une contribution aux manifestations régionales, et propose un coaching de projet pour les nouveaux slowUp
- coordonne les principales interfaces entre les différents slowUp
- fixe les exigences de qualité et veille à la qualité de la réalisation
- se charge de la communication nationale
- est l'interlocutrice pour les questions de communication
- cherche des partenaires de financement nationaux et favorise la prise de contact entre les sponsors et les instances régionales

L'instance régionale assume la responsabilité générale de son slowUp. Pour l'utilisation de la marque slowUp, elle adresse une demande accompagnée d'un concept de manifestation à l'instance nationale.

L'instance régionale est responsable :

- de la demande d'organisation d'un slowUp adressée à l'instance nationale avec, en annexe, le concept de la manifestation (contenu : répondants et organisation, contexte régional et programme-cadre, calendrier, date de la manifestation, parcours, programme, trafic et sécurité, attestation de responsabilité civile, budget, financement y compris le sponsoring, communication y compris le plan de promotion avec les délais).
- de l'obtention des autorisations cantonales et communales requises
- du financement et des comptes
- de la communication régionale
- de la réalisation
- de l'évaluation et du rapport à l'instance nationale

Les détails sont réglés par un contrat, renouvelé chaque année, entre les instances nationale et régionale.

Tâches de l'instance nationale

Organisation

- Collaboration contractuelle entre la Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse et Suisse Tourisme
- Délégation des tâches opérationnelles à la Fondation SuisseMobile, qui met en place un directeur et un secrétariat à cette fin

Coordination générale

- Développement des slowUp en Suisse
- Coordination au niveau national, p. ex. lieux et dates des manifestations
- Examen et approbation des demandes de licence/concepts de manifestation des instances régionales
- Contrats avec les instances régionales
- Mise à jour et diffusion de la présente norme et des directives (CD, partenariats, etc.)
- Réunions avec l'ensemble des instances régionales et les partenaires de financement

Communication

- Interlocutrice pour les milieux intéressés
- Interlocutrice pour les instances régionales, notamment en ce qui concerne la coordination de la communication nationale des dates, des lieux et des adresses de contact
- Relations médias à l'échelle nationale
- Mise à disposition d'images
- Gestion du portail internet www.slowUp.ch, liens vers les instances régionales, gestion des pages des réseaux sociaux
- Contacts avec les autorités, les organisations nationales ou d'autres événements similaires

Finances / Sponsoring

- Établissement du budget de l'instance nationale
- Développement de plateformes pour les partenaires de financement nationaux
- Recherche de partenaires de financement nationaux pour la coordination et l'assurance de la qualité à l'échelle nationale, ainsi que pour les contributions aux frais d'organisation des instances régionales
- Coordination des partenaires de financement nationaux
- Mise à disposition de plateformes régionales pour les partenaires de financement nationaux
- Comptes de l'instance nationale

Développement et évaluation

- Diffusion du concept
- Évaluation et octroi de la licence aux nouveaux slowUp régionaux
- Coaching des instances régionales (phase de démarrage)
- Promotion de l'échange d'expériences entre les instances régionales

- Amélioration de la qualité sur la base des rapports finaux des instances régionales et de ses propres évaluations
- Élaboration et mise à jour des exigences de qualité, de la présente norme et des directives

Tâches de l'instance régionale

Organisation

- Constitution de l'instance régionale (relation avec l'instance nationale : requérante et partenaire contractuelle)
- Mise en place d'un comité d'organisation (CO) et d'un secrétariat
- Intégration et coordination des partenaires et sponsors régionaux et locaux (autorités, organisations touristiques, économie, commerce, sponsors régionaux, médias, population)

Coordination générale

- Élaboration du concept du projet (étude de faisabilité)
- Obtention des autorisations auprès des autorités cantonales et communales
- Élaboration du concept de la manifestation comme partie intégrante de la demande adressée à l'instance nationale
- Dépôt de la demande auprès de l'instance nationale
- Planification, réalisation et évaluation du slowUp

Communication

- Information préalable dans la région (communes, population, organisations touristiques, entreprises, etc.)
- Désignation d'une personne de contact au sein du CO
- Concept de communication et plan de promotion
- Partenariats régionaux avec les médias
- Gestion des sous-pages régionales sur www.slowUp.ch, mise à jour annuelle suffisamment à l'avance et immédiatement après le slowUp
- Information de la population après obtention des autorisations
- Signalisation routière en collaboration avec la police (routes fermées au trafic individuel motorisé)
- Communication du programme de la journée
- Coordination des mesures de communication avec l'instance nationale
- Présence assurée de l'instance nationale et des partenaires de financement nationaux
- Garantie de l'application correcte du CD en vigueur

Finances / Sponsoring

- Établissement du budget (charges, produits, plan de trésorerie)
- Concept des plateformes de partenaires
- Recherche de partenaires de financement régionaux
- Comptes

Développement et évaluation

- Contrôle d'efficacité, revue de presse et rapport final à l'instance nationale
- Participation aux réunions de coordination de l'instance nationale

Exigences de qualité pour un slowUp

L'instance nationale accorde le droit d'utiliser la marque figurative et verbale slowUp à condition que les critères suivants soient respectés:

Instance responsable et organisation

- Constitution d'une instance régionale solide
- Mise en place d'un CO clairement structuré et d'un secrétariat opérationnel, transmission garantie en cas de changement de personnel
- Préparation de la demande de licence complète à l'intention de l'instance nationale

Date de réalisation et calendrier

- Réalisation annuelle, ou au moins tous les deux ans, à la même période (tout décalage de la date prévue doit faire l'objet d'une demande dans les délais à l'instance nationale), un dimanche, en règle générale de 10h à 17h.
- Aucune concurrence géographique ou temporelle avec les slowUp existants
- Planification réaliste du programme et des délais
- Point de non-retour clairement défini. Si la réalisation à la date prévue est sérieusement remise en question, l'instance nationale doit en être informée à temps, mais au plus tard à l'automne de l'année précédente.

Parcours

- Tracé en grande partie sur des routes principales (dans l'idéal au moins 2/3)
- Le parcours doit être interdit aux véhicules à moteur. Les éventuelles exceptions accordées aux riverains sont soumises aux conditions suivantes: trajets sous la surveillance de l'organe de sécurité et à une vitesse maximale de 20 km/h. L'intervention des véhicules de secours et d'urgence doit être possible conformément aux instructions des autorités ayant délivré les autorisations. Les personnes participantes seront rendues attentives à de tels trajets de manière adéquate.
- Itinéraire «logique» pour les personnes participantes, si possible une boucle, avec un sens de circulation prédéfini. Si les routes sont suffisamment larges (min. 7 m), l'itinéraire pourrait être parcouru dans les deux sens, en fonction du nombre de personnes attendu.
- Longueur minimale recommandée: 25 km; longueur idéale: env. 30-40 km
- Largeur minimale de la route recommandée: 6 m; dérogation possible en fonction du nombre de personnes attendu, du tracé de l'itinéraire et des conditions locales
- Revêtement en dur sur toute la longueur; dérogation possible (par ex. dans les centres historiques ou en fonction des conditions locales), pas de pavés ou de revêtement naturel dans les descentes (à cause des rollers et des trottinettes)
- Dénivelé inférieur à 50 m par 10 km, pente 6 % au maximum
- Aussi peu de croisements avec des routes non fermées et des passages à niveau que possible; ces croisements doivent toujours être sécurisés
- Signalisation suffisante du parcours et des voies d'accès depuis les gares et les principaux parkings
- Indication d'une vitesse de circulation maximale de 25 km/h
- Les modifications du parcours doivent être soumises à l'instance nationale suffisamment à l'avance, mais au plus tard à l'automne de l'année précédente

Contexte régional et programme-cadre

- Région intéressante d'un point de vue touristique et au paysage attrayant
- Offres culinaires, culturelles et sportives le long du parcours
- Dossiers pour les villages (surfaces des stands, partenaires [de financement], personne responsable, raccordements, accès, etc.)

Transports, accès

- Objectif: part modale aussi élevée que possible de la mobilité douce et des transports publics (TP) pour se rendre au slowUp
- Mettre à profit les itinéraires de mobilité douce de la région comme voies d'accès, et les communiquer activement
- Desserte suffisante par les TP, information sur le chargement des vélos par les voyageurs
- Location de vélos

Concept de circulation pour le trafic motorisé

- Organisation des déviations
- Organisation du stationnement
- Sécurisation des intersections, des routes non fermées et des endroits exposés
- Annonce suffisamment à l'avance des fermetures de routes et des déviations

Sécurité, service médical et samaritains

- Concept de sécurité (y compris analyse des risques et concept de gestion de crise)
- Informer les hôpitaux, les services de secours et les médecins de garde dans la zone d'influence du slowUp
- Accès garanti pour les véhicules de secours et d'urgence
- Mise en place de postes de samaritains tous les 5 km environ
- Recommandation aux personnes participantes de porter un casque ainsi que tout autre équipement de protection adapté

Assurances

- Clarification de la situation en matière d'assurance
- Conclusion d'une assurance RC organisateur d'au moins 10 millions de CHF

Restauration

- Une offre de restauration variée, y compris végétarienne et végane, en nombre suffisant et équilibrée, bien répartie sur le parcours (recommandation: tous les 10-20 km)
- Spécialités régionales et vente directe de produits de la ferme

Installations sanitaires et élimination des déchets

- Toilettes en nombre suffisant, y compris des toilettes accessibles en fauteuil roulant, bien réparties sur le parcours, bien visibles ou signalées
- Concept de gestion des déchets (prévention du littering, collecte, tri et élimination des déchets)

Communication

- Mesures de communication internes et externes modernes et adaptées au type de manifestation ainsi qu'au groupe cible (informer les autorités, la population, les entreprises et institutions concernées de la région, ainsi que l'instance nationale, les partenaires et les autres régions slowUp suffisamment à l'avance)

- Envoi du plan de promotion à l'attention de l'instance nationale
- Application correcte du CD slowUp en vigueur

Finances

- Assurer la base financière de l'instance régionale
- La politique de financement permet en règle générale de constituer des réserves (recommandation : ½ budget de la manifestation), les problèmes de liquidités doivent être évités
- Respect des prescriptions légales

Sponsoring

- Plateformes attrayantes pour les partenaires (de financement) régionaux (catégories recommandées : principaux sponsors régionaux, sponsors régionaux, partenaires régionaux)
- Présence assurée de l'instance nationale et des partenaires nationaux

Développement et évaluation

- Rédaction d'un rapport final avec revue de presse (extraits)
- Instruments destinés à garantir la qualité et l'innovation
- Évaluation, y compris le comptage et le calcul du nombre de personnes participantes

Exigences de qualité pour un slowUp Mountain

S'agissant de l'organisation d'un slowUp Mountain, les exigences de qualité complémentaires ou différentes suivantes doivent être remplies (voir aussi les chapitres «slowUp Mountain» et «Exigences de qualité pour un slowUp») :

Parcours

- Le dénivelé absolu, le dénivelé par 10 km et la pente maximale de 6 % ne s'appliquent pas pour un slowUp Mountain
- Un slowUp Mountain est destiné avant tout aux vélos
- L'autorisation des engins assimilés à des véhicules (par ex. rollers) n'est pas recommandée. Leur admission sur une partie du parcours ou sur un parcours alternatif doit être examinée dans le cadre du concept de sécurité.
- Les sports de descente («downhill») ne doivent pas être pratiqués sur la route du col

Concept de circulation

- Toutes les questions en lien avec la sécurité doivent être examinées avec la plus grande attention, en collaboration avec la police
- Lors d'un slowUp Mountain, il est difficile à mettre en place un «sens de circulation recommandé». C'est pourquoi des mesures de sécurité spéciales doivent être prises, en particulier dans les virages où la visibilité est mauvaise.

Sécurité, service médical et samaritains

- Concept de sécurité adapté au type de parcours et au groupe cible
- Informer les hôpitaux, les services de secours (y compris le sauvetage aérien) et les médecins de garde dans la zone d'influence du slowUp Mountain suffisamment à l'avance
- Mesures de sécurité spéciales pour les véhicules à moteur de l'organisation (par ex. escorte par des motos)
- Les véhicules de secours et d'urgence doivent circuler de manière générale avec les gyrophares et la sirène

Communication

- À l'aide du recours systématique au logo et au terme slowUp Mountain, faire passer le message que les exigences y sont plus élevées que pour un slowUp classique
- Indiquer clairement, dans tous les moyens de communication, que le risque est plus élevé lors d'un slowUp Mountain, et que toutes les personnes participantes sont co-responsables de la sécurité (faire preuve d'égards, adapter sa vitesse, porter un casque, respecter les règles de circulation et la signalisation, respecter les dispositions prises par l'organisation, etc.)

Marque et Corporate Design (CD)

Protection

L'élément central de l'identité des slowUp est leur label. Les marques verbale et figurative sont protégées et appartiennent – avec le nom de domaine – à l'instance nationale. Sans l'autorisation écrite de cette dernière, la marque «slowUp» ne peut être utilisée ni seule ni dans le cadre de la publicité d'une autre marque, qu'elle soit touristique ou non.

Utilisation par les instances régionales

L'utilisation de la marque slowUp requiert l'accord écrit de l'instance nationale. Le droit d'utiliser la marque slowUp est en principe soumis au paiement d'un droit de licence. L'instance nationale peut renoncer à percevoir ce montant, pour autant que sa situation financière le permette.

Les conditions régissant l'utilisation de la marque par les partenaires de l'instance régionale sont fixées dans le contrat conclu entre les instances nationale et régionale.

Application du CD slowUp

Le logo slowUp est uniquement utilisable sous la forme prescrite par l'instance nationale. En ce qui concerne l'utilisation du logo slowUp (avec les logos de l'instance nationale – Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse et Suisse Tourisme – ainsi que des partenaires nationaux) un Corporate Design (CD) existe, avec des exemples d'application, des procédures et des délais à respecter.

Communication

Communication externe

L'instance nationale soutient la communication de toutes les manifestations régionales au moyen de plateformes de communication suprarégionales. L'objectif est aussi bien d'informer au sujet des différentes manifestations que de faire connaître le concept global. Les moyens de communication de l'instance nationale sont, entre autres:

- les relations médias
- les annonces avec les dates de tous les slowUp dans les programmes régionaux imprimés
- www.slowUp.ch ainsi que les pages des réseaux sociaux [slowUp.ch](http://www.slowUp.ch)

Le site web www.slowUp.ch représente l'unique accès aux slowUp. De là, des liens mènent aux sous-pages contenant les informations régionales.

Les instances régionales sont chargées de la communication spécifique de leur slowUp, avec leurs propres moyens et plateformes de communication. Elles informent sur les objectifs nationaux de slowUp et respectent les directives stipulées dans le contrat conclu entre les instances nationale et régionale.

Communication interne

Les instances régionales et l'instance nationale s'informent mutuellement de leurs activités.

L'instance nationale organise, deux fois par an, une réunion de coordination pour les instances régionales et les partenaires (de financement) nationaux.

L'instance nationale informe les instances régionales plusieurs fois par an, par le biais d'une circulaire nationale slowUp, sur les thèmes d'actualité nationaux-régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques, les changements d'adresse, etc.

Les instances régionales sont tenues de transmettre à slowUp Suisse, à des fins de documentation, les procès-verbaux de leur comité d'organisation et autres instruments d'organisation pertinents.

Finances

L'instance régionale est responsable du financement de son slowUp. Elle est soutenue pour cela par les partenaires nationaux. L'expérience a montré qu'il faut compter en moyenne un budget de CHF 150'000 pour un slowUp, qui dépend des éléments suivants:

- si, et dans quelle mesure, l'instance régionale (communes, organisations touristiques et de planification, associations, etc.) fournit elle-même des prestations pour l'organisation (secrétariat, etc.)
- si, pour la réalisation (fermeture des routes, gestion du trafic, personnel de sécurité, postes sanitaires, etc.), il est possible de recourir à des prestations d'organisations et d'institutions régionales (canton, communes, associations, etc.) ainsi qu'à des bénévoles
- quelles mesures de communication sont adoptées (programme imprimé, publicité, etc.) et quelles contributions de sponsoring en découlent

Postes importants du budget:

Charges	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Coûts directs de la manifestation: autorisations, signalisation, sécurité du parcours, infrastructure, cérémonie d'ouverture, taxes (p. ex. licence, Suisa), assurance RC organisateur, transports publics, etc. • Marketing / communication: site web, publicité imprimée, graphisme, présence dans les médias, charges de sponsoring, recherche de fonds, etc. • Charges de personnel: salaires, honoraires, indemnités des aides, jetons de présence, remboursement des frais, charges sociales, etc. • Charges d'administration: assemblées, frais de locaux du secrétariat, matériel de bureau/imprimés, informatique/téléphonie, frais d'envoi/de port, frais bancaires/CP, comptabilité, révision, assurances, etc. • Amortissements / impôts / TVA 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations des membres et dons • Contributions publiques: canton, communes, etc. • Recettes du sponsoring et des partenariats: sponsors nationaux/régionaux/locaux, partenariat avec les médias, etc. • Recettes provenant des prestations fournies: stands de vente, annonces, merchandising, etc. • Contributions volontaires éventuelles des personnes participantes • Intérêts, produit des titres

Remarques:

- Les recettes provenant du sponsoring, du merchandising, des annonces et d'autres sources sont soumises à la législation en matière de TVA.

Sponsoring et partenariats

L'instance nationale cherche des partenaires de financement nationaux disposés à promouvoir et à soutenir financièrement le concept des slowUp dans toute la Suisse. Dans l'idéal, l'engagement d'un partenaire de financement national devrait s'étendre sur plusieurs années. Outre ce travail de recherche, l'instance nationale s'efforce de coordonner les activités des instances régionales.

Les partenaires de financement nationaux doivent couvrir le coût des tâches de l'instance nationale. Une instance régionale bénéficie d'un éventuel partenaire de financement national par le biais:

- de la communication à l'échelle nationale (canaux de communication des membres de l'instance nationale et des partenaires de financement nationaux)
- de la coordination et du contrôle de la qualité par l'instance nationale
- de contributions financières directes
- de l'engagement, au niveau régional, des partenaires de financement nationaux
- du renforcement de la notoriété de la marque slowUp

La directive relative aux plateformes des partenaires précise les modalités de la présence des partenaires de financement nationaux aux niveaux national et régional.

L'instance régionale est responsable du financement de son slowUp (voir « Finances »). À cette fin, elle cherche des partenaires de financement et définit les plateformes appropriées pour le sponsoring et les partenaires (annonces, affiches, présence dans le village des sponsors, distribution d'échantillons, banderoles publicitaires, etc.), tout en respectant la directive nationale.

Une coordination entre l'instance nationale et les instances régionales est nécessaire: les partenaires de financement nationaux revendiquent en effet généralement l'exclusivité de branche, et il convient d'éviter les conflits potentiels entre les partenaires de financement nationaux et régionaux. C'est pourquoi l'instance régionale informe au préalable l'instance nationale des partenaires de financement avec lesquels elle souhaite entrer en contact. Les éventuelles restrictions imposées par l'instance nationale aux instances régionales lors de leur recherche de partenaires de financement sont fixées par contrat.